

**Joint UNECE/FAO workshop on
Illegal logging and trade of illegally-derived forest products
in the UNECE région : causes and extent**

16-17 september 2004 - Genève

FRANCE ABSTRACT

Le patrimoine boisé de la France s'étend sur près de 15 millions d'hectares en métropole et 8 millions outre-mer. La superficie forestière métropolitaine a doublé depuis 1850 et est toujours en croissance. Les forêts françaises sont majoritairement privées, les forêts publiques appartiennent à l'Etat ou aux collectivités locales.

La forêt française métropolitaine est essentiellement feuillue et sa production biologique est estimée à 87 millions de m³ par an. La récolte annuelle, hors bois de feu autoconsommé, varie selon les années entre 35 et 40 millions de m³. L'exploitation forestière est réglementée et contrôlée de longue date et l'exploitation illégale en France métropolitaine est quasi inexistante. Il s'agit essentiellement de fautes ou d'erreurs d'exploitation sans gravité. Les cas d'illégalité sur lesquels l'administration forestière est la plus vigilante concernent la réalisation de coupes sans autorisation administrative et le défrichement illicite, mais le volume des bois ainsi exploités et les superficies concernées restent toutefois très marginaux.

Concernant le commerce de bois issus d'exploitations illégales, notamment les importations, la France n'a pas mené d'évaluation sur l'ampleur du phénomène. Elle s'est toutefois résolument engagée par diverses actions, dont le soutien au processus communautaire FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade), à lutter contre le commerce de bois illégal.